Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le 04/04/2024



ID: 050-215005323-20240329-10324-AI

Ville de SAINT PAIR SUR MER

ARRÊTE MUNICIPAL Nº 2024 - 10324

32^{ème} randonnée « bleue et verte » le dimanche 2 juin 2024 <u>Utilisation de la cour de l'école Anne Frank,</u> <u>des sanitaires et des places de stationnement place de la Gare</u>

La Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 131-2, L 131-3 et L131-4.

Vu le code de la route et notamment les articles R.36, R37 et R225.

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière.

Vu la demande de M. Deguette Julien, Président de l'Amicale des écoles publiques de Donville-les-Bains pour le stationnement sur le parking de la place de la Gare le dimanche 2 juin 2024, de 7h30 à 20h00.

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, d'autoriser aux randonneurs l'accès à l'école Anne Frank, aux sanitaires et pour l'installation d'un stand de ravitaillement et Croix Rouge sur la place de la Gare.

ARRÊTE

Article 1er

Afin de faciliter le bon déroulement de l'épreuve, l'accès à la cour de l'école Anne Frank et aux sanitaires est autorisé aux randonneurs de la randonnée « bleue et verte » le dimanche 2 juin 2024 de 7h30 à 20h00.

Article 2

Le stationnement sera interdit sur le parking de la place de la Gare, partie comprise entre la rue Mallais et le cabinet des médecins, de 7h30 à 20h00 le dimanche 2 juin 2024.

Article 3

La matérialisation de la présente réglementation sera assurée par les membres de l'association de l'amicale des écoles publiques de Donville-les-Bains.

Article 4

Les infractions aux dispositions suivantes et du code de la route seront constatées par procèsverbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

Monsieur le Sous-Préfet d'AVRANCHES

Monsieur le Commandant du Commissariat de Police de GRANVILLE

Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de SAINT-PAIR-SUR-MER

Monsieur le Chef de corps du centre de secours de GRANVILLE

Monsieur le Responsable des services techniques municipaux

Monsieur le Président de l'amicale des écoles publiques de DONVILLE-LES-BAINS.

Fait à SAINT-PAIR-SUR-MER,

Le vendredi 29 mars 2024

Par délégation, Le DGS.

La Maire

Nicolas LEFEBVRE

Annaïg LE JQ8